

COLLEGE
LIBRARY.

REVUE

DES

DEUX MONDES.

TOME DEUXIÈME.

DEUXIÈME SÉRIE.

PARIS.

AU BUREAU DE LA REVUE DES DEUX MONDES,
RUE DES BEAUX-ARTS, N° 6.

—
1833.

Essais d'économie politique, de M. de Coux

F. de Corcelle



Bureau de la Revue des Deux Mondes, période initiale, Paris, 1833

Exporté de Wikisource le 30 juin 2026

ESSAIS

D'ÉCONOMIE POLITIQUE,

PAR M. DE COUX. [\[1\]](#)

Voici sous le titre d'Essais une nouvelle doctrine d'économie politique. L'auteur consciencieux de cet ouvrage appartient à l'école catholique dont les travaux d'ensemble ont été si malheureusement interrompus, en même temps que la publication de *l'Avenir*. Mais les écrivains qui ont eu la gloire de cette entreprise, ne persévèrent pas moins à répandre isolément, chacun à leur manière, la pensée primitive de leur association. L'économie politique de M. de Coux se lie aux principes de M. de la Mennais ; elle part des mêmes sentimens qui ont inspiré à M. de Montalembert un brillant réquisitoire au nom des souvenirs profanés de la patrie et de l'art blessé dans sa foi.

C'est assurément un livre nouveau qu'un traité orthodoxe d'économie politique, où l'on voit à côté d'un chapitre sur la sainte vierge, considérée comme type de la femme chrétienne, une dissertation sur le crédit public ou les salaires. Jusqu'à présent, les penseurs qui se sont occupés de cette science ont jugé le catholicisme hostile ou au moins étranger, soit au développement, soit à la meilleure distribution des richesses. Les saint-simoniens, avec la prétention d'absorber toutes les traditions humaines au profit d'une théocratie improvisée, avaient bien amalgamé des systèmes d'économie politique, de théologie, de métaphysique et d'histoire ; cependant à leurs yeux, le catholicisme, n'ayant accompli sa mission que

dans l'ordre spirituel, laissait au nouveau sacerdoce panthéiste le soin de réhabiliter la chair, les biens temporels, l'industrie.

M. de Coux lui-même a cru, pendant un long séjour en Angleterre et aux États-Unis, que la religion dont il proclame aujourd'hui la mission industrielle, était contraire à la science, ainsi qu'à l'accumulation des richesses. Mais « depuis 1810, avec la prospérité des Îles Britanniques, qui l'avait d'abord ébloui, ses premières illusions se sont dissipées. Il s'est demandé pourquoi cette surabondance de population qui fait le désespoir des peuples protestans ou incrédules avait été inconnue de nos aïeux. Pendant huit siècles de foi, la naissance d'un fils n'avait encore été une calamité pour personne. Ce fait, dit M. de Coux, suffirait pour justifier le catholicisme ; car il a régné en maître dans cette longue période, et par conséquent c'est à lui qu'il faut attribuer l'honneur d'une pareille différence. Dès ce moment, j'entrai dans un nouvel ordre d'idées, et je reconnus que le catholicisme renferme dans ses conséquences pratiques le plus admirable système d'économie sociale qui ait jamais été donné à la terre. Un seul des caractères du *vrai* m'avait paru lui manquer, l'*utile*, et maintenant pour moi, l'*utile*, même dans ce qu'il a de plus matériel, c'est la religion. »

Nous observerons en passant qu'antérieurement à l'église romaine, beaucoup de peuples, de religions diverses, ont également vécu sans souffrir de la surabondance de leur population, et qu'aujourd'hui cet avantage existe encore dans d'immenses contrées chrétiennes ou non chrétiennes, ce qui prouverait que M. de Coux se trompe en l'attribuant à sa croyance. Il est plus simple d'en voir la raison dans les phénomènes naturels, les circonstances industrielles et politiques de chaque territoire.

En général, M. de Coux fait découler des dogmes romains des conséquences que nous n'admettons pas. Nous aimons à reconnaître l'élévation de ses motifs ; sa discussion est grave, spirituelle, pleine d'observations judicieuses ; elle offre aux esprits bienveillans ce mouvement des doctes entretiens, qui fait penser au-delà de ce qu'on dit, et provoque des contradictions sans amertume. C'est de cette manière que nous voudrions réfuter M. de Coux, alors même que ses jugemens nous paraissent quelquefois empreints d'une sorte d'austérité, mêlée de crainte et de tristesse. Ainsi, l'auteur résume de cette sorte les principes de son

ouvrage : « Point de richesses matérielles sans société, point de société sans vertu, point de vertu sans foi, et aujourd'hui point de foi sans catholicisme. »

Nous en appelons de cette sentence aux lois essentielles du genre humain, dont le christianisme n'est encore que la minorité révolutionnaire, de même que les catholiques ne sont qu'une partie des chrétiens ; nous en appelons à la conscience de tous les hommes faits pour s'aimer et s'entr'aider, à la civilisation qui marche malgré tant de querelles sur des matières inconnues, aux souvenirs mêmes de l'écrivain qui s'exprime ainsi, car il n'a point défendu, dans *l'Avenir*, la liberté de la conscience et de la pensée pour les diverses croyances ou opinions, sans croire qu'une société était possible avec ceux qui ne partagent pas sa manière de voir. Pour notre compte, c'est surtout en applaudissant de toute notre âme aux résolutions de *l'Avenir*, que nous sentons combien sont faciles en dehors de l'intimité d'une communion, les garanties d'une société et l'attrait des relations les plus aimables.

M. de Coudon distingue dans l'histoire de l'humanité deux éléments nécessaires à son existence, l'action civilisatrice des religions qui établissent une morale commune, et l'action politique qui se saisit des matériaux créés par les religions pour en faire la base de l'édifice social. Selon lui, « dans les différentes religions antérieures ou étrangères au catholicisme, ces deux éléments sont inséparables. De là l'insuffisance de leur mission étroitement nationale, leur esprit de conquête et de servitude. Le catholicisme au contraire, par la nature de ses préceptes, l'unité de son sacerdoce cosmopolite, la souplesse de sa discipline, est la seule tradition qui ne dépouille pas l'action politique de la liberté nécessaire aux perfectionnements et à la paix des peuples.

« Au lieu de l'unité romaine, gardienne des droits de tous, d'une société organisée sur un plan assez vaste pour embrasser l'espèce humaine sans distinction de langage ni de race, le monde du paganisme présentait un confus mélange de petites sociétés ne connaissant d'autres rapports que ceux des vainqueurs aux vaincus. Le droit des gens, cette base fondamentale de l'économie politique, puisqu'il est nécessaire aux échanges des peuples, aux progrès de leur industrie, date de l'ère chrétienne. Il a été fondé par le prosélytisme pacifique de l'église

universelle, substitué pour la première fois aux procédés des conquérans. Avant cette révolution, convertir un peuple, c'était le subjuguier ; les guerres n'avaient qu'un but matériel, circonscrit, et toujours étranger aux intérêts de l'humanité. »

Ici encore, nous croyons que M. de Coux est beaucoup trop exclusif dans son appréciation des bienfaits du catholicisme. La guerre de Troie, les luttes des Pélasges et Ioniens contre la race doriennne, les combats de la Grèce contre l'Asie, les studieuses conquêtes d'Alexandre et tant d'efforts prodigieux de l'antiquité pour faire triompher la jeune civilisation sur les traditions orientales, ne nous paraissent point des guerres purement matérielles. Non-seulement elles intéressaient l'humanité, mais leur succès était peut-être nécessaire à l'établissement même de la société chrétienne. Il est inexact d'affirmer qu'en dehors du catholicisme, il n'y avait de progrès possibles que par l'épée. L'esprit colonial des nations antiques nous montre qu'elles possédaient d'autres moyens. Rome abusait cruellement de ses victoires quand elle éprouva la brillante influence du génie grec. Que d'autres exemples ne voyons-nous pas de l'empire des peuples vaincus sur leurs vainqueurs ! De même que les barbares s'inclinent devant la croix, les Turcomans reconnaissent les lumières supérieures des Califes, dont ils envahissent les provinces, et l'énergie conquérante des Tartares va s'éteindre dans l'immobile civilisation chinoise. Ces sortes d'accidens sont propres à tous les cultes.

Tout en félicitant le genre humain de l'immense révolution qui lui apporta des croyances pures de tout préjugé de castes ou de servitude, nous pensons qu'une telle supériorité sur les croyances antérieures a des causes d'autant plus satisfaisantes, que le sens commun peut les apercevoir,

M. de Coux établit avec sagacité, que plus une religion se soumet à l'intérêt d'un peuple particulier, plus son empire est restreint et tyrannique. Il fait voir comment les successeurs de Constantin, en s'isolant du saint-siège, ont multiplié, par leurs prétentions dogmatiques, les sectes chrétiennes qui, en échange d'une misérable tolérance, aimèrent mieux abandonner l'Égypte et la Syrie à l'islamisme, que de s'asservir à l'orthodoxie impériale.

Tous les schismes et la philosophie elle-même lui paraissent également entachés d'une sorte de despotisme anarchique, caractère des pouvoirs

exclusivement nationaux. Comme lui, nous n'admettons ni religions ni philosophies endémiques. Cependant il nous paraît s'être jeté dans quelque embarras, quand il expose comment le saint-siège, n'ayant pu assurer son indépendance au moyen âge, qu'à la faveur d'un établissement temporel, en rapport avec les souverainetés grossières qu'il devait toujours diriger par ses bons exemples, contracta plus tard les vices des pouvoirs énervés par leur opulence ou par les routines d'une autorité devenue trop facile. « Le prêtre était stationnaire, il ne marchait plus à la tête des nations, et l'élément politique avait profité de cette inertie pour ravir à l'élément civilisateur sa suprématie naturelle. »

Mais si telle devait être la destinée de l'église, peut-on la concevoir indépendante de ses intérêts temporels ? N'avait-elle pas aussi son principe destructeur de nationalité, et Luther enfin n'est-il pas justifié ?

« La réforme, dit encore M. de Coux, et après elle la philosophie, se sont enorgueillies des progrès de l'industrie et de la civilisation moderne, de cette industrie qui s'éteint, de cette civilisation qui s'en va. Le moyen âge leur avait transmis une société resplendissante de force et de jeunesse. Qu'en ont-elles fait ? Que sont devenus, entre leurs mains, ces rapports si doux du riche avec le pauvre, du maître avec l'ouvrier, que le catholicisme avait substitués à l'ancien esclavage ? »

Nous répondrons d'abord à cette interpellation de l'auteur par ses propres paroles : « Le prêtre était devenu stationnaire, il ne marchait plus à la tête des nations... »

Quant à la resplendissante jeunesse du moyen âge, aux rapports si doux du riche avec le pauvre, en quel pays, à quelle époque pourrait-on nous montrer le tableau de ce paradis perdu ? Hélas ! le pauvre n'aurait point, pendant des siècles, lutté et marchandé avec son oppresseur ; les communes n'auraient pas échangé tant d'or et de sang contre un peu d'indépendance, si la féodalité, tempérée par le catholicisme, leur avait assuré une si douce existence. Les ligues et les grandes insurrections des communes n'ont-elles pas précédé la réforme ? Il ne faut donc pas lui demander ce qu'elle a fait d'une société qui, depuis si long-temps, témoignait ses souffrances par ses agitations.

M. de Coux indique fort bien que l'engouement de nos pères pour les métaux précieux provenait d'un sentiment d'insécurité qui leur faisait préférer les richesses plus susceptibles d'être cachées ou transportées. C'est à ce préjugé fondé sur la crainte et lui survivant après qu'elle n'était plus motivée, que M. de Coux rattache le système mercantile de Colbert. Il ajoute que « nous devons à la même illusion le réseau de douanes et de prohibitions qui enveloppe les états modernes, réseau destructeur de la liberté du commerce, de cette liberté dont le catholicisme nous aurait dotés depuis long-temps, si son action n'avait été arrêtée par la réforme. »

Cette dernière conjecture est malheureusement peu fondée sur l'histoire. Les douanes existaient en Europe bien avant la réforme et la philosophie. Colbert n'a fait que régulariser ces entraves commerciales dont deux pays protestans, l'Angleterre et les États-Unis, ont les premiers reconnu et réduit les inconvénients.

Les républiques italiennes, ces filles chéries de la papauté qu'elles protégeaient contre l'Europe féodale, n'avaient aucune idée de la liberté du commerce. On ne voit entre elles que de sanglants combats, pour s'arracher mutuellement les profits de quelque marché en Afrique ou dans l'Orient. Dès le commencement du douzième siècle, une guerre éclate entre Venise et Padoue, qui avait détourné le cours de la Brenta pour en interdire l'entrée aux bateaux vénitiens.

Pendant l'expédition de saint Louis en Afrique, le sénat de Venise établit un droit de péage sur les navires et les marchandises de toutes les parties de la mer Adriatique. Nouvelle guerre. Les Bolonais demandent la paix et une diminution du nouveau péage qu'on leur accorde, à condition qu'ils raseront un fort destiné à gêner la navigation du Pô. Ancône, à qui ce droit n'est pas moins odieux, s'adresse au pape Grégoire X, pour s'en plaindre. Grégoire X et Nicolas III, qui lui succède, interviennent bien pour préserver Ancône des maux de la guerre, mais le tarif dont elle souffre est maintenu sans aucune protestation de leur part. Au quatorzième siècle, Clément VI n'accorde aux Vénitiens la permission de faire un riche commerce avec le soudan d'Égypte et la Syrie, que pour cinq ans, puis pour dix ans, tant il s'effraie de semblables relations avec des infidèles. Mahomet II, peu de temps après la prise de Constantinople, a moins de scrupules, car il conclut avec la même république un traité confirmé plus tard par Bajazet II, dont la

première stipulation est ainsi conçue : « Tous les sujets nés ou réputés vénitiens pourront aborder librement dans tous les ports de la domination du Grand-Seigneur, et notamment à Constantinople, en payant à la douane impériale deux pour cent pour toutes les marchandises d'entrée et de sortie. »

En 1484, le sénat vénitien établit sur le commerce étranger des droits si élevés qu'ils équivalent à une prohibition. La ville de Raguse déclare à la république que si on ne modère pas ce tarif, elle sera obligée de subir le joug des Turcs dont elle est déjà tributaire. Le sénat est inflexible. Alors les Ragusains implorent la protection du Grand-Seigneur, qui mande le baile de Venise et lui reproche fièrement l'injustice de sa nation. Il est vrai que le Grand-Seigneur échoue dans son entremise.

Quand Alexandre VI régla la ligne de démarcation qui devait séparer les récentes découvertes de l'Espagne et du Portugal, le saint-siège eut encore une belle occasion de fonder dans l'ancien et le Nouveau-Monde la liberté commerciale dont il s'était si peu inquiété autour de lui. Ce dessein était d'autant plus facile que les deux royaumes concurrents étaient plus disposés à l'obéissance. Mais la fameuse bulle d'Alexandre VI est au contraire une sorte de consécration des prétentions prohibitives, des douanes et monopoles coloniaux, qui ont allumé de si fréquentes guerres entre les puissances maritimes.

« Nous défendons sous peine d'excommunication, y est-il dit, à toutes personnes de quelque dignité qu'elles soient, fût-ce impériale ou royale, d'aller ou envoyer, sans avoir permission de nous et de nos successeurs, à aucune de ces îles et terres fermes qui sont déjà découvertes et sont encore à découvrir vers l'occident et le midi, suivant la ligne que nous entendons passer du pôle arctique au pôle antarctique, cent lieues loin des îles Açores et du cap Vert. Qu'aucun ne soit si téméraire que d'enfreindre ce qui est porté par notre mandement, exhortation, requête, donation, concession, assignation, constitution, décret, défense et volonté ; et si quelqu'un avait la hardiesse d'attenter au contraire, qu'il soit assuré d'encourir l'indignation de Dieu tout-puissant et des apôtres saint Pierre et saint Paul. » (1493)

Il est impossible de donner un monde d'une façon plus absolue et plus exclusive. Ces exemples, auxquels on pourrait ajouter quelques pirateries des chevaliers de Malte, prouvent assez que le catholicisme n'était pas

destiné à doter les nations sur lesquelles il avait le plus d'influence, de la liberté du commerce, et n'a d'ailleurs été contrarié dans cette entreprise ni par la réforme ni par la philosophie.

M. de Coux assure que toutes les merveilles de la civilisation sont dues au catholicisme ; mais aussitôt que l'émancipation des communes et l'accroissement de leurs richesses offrent quelques conséquences affligeantes, comme un défaut de proportion entre la population et ses moyens de subsister, la misère des ouvriers, le dérèglement des mœurs, vite il en rend responsables les divers schismes et l'incrédulité. Ce partage n'est point équitable. Si le catholicisme est la cause première de notre droit des gens, de notre industrie, de notre liberté, toutes nos misères sont aussi des conséquences de ces progrès mêmes. L'essentiel serait de trouver indépendamment de toute récrimination, des remèdes à ce qui nous afflige.

M. de Coux les a-t-il trouvés ? La suite de son ouvrage nous l'apprendra. Nous faisons des vœux pour qu'il apporte une doctrine capable de concilier tant d'intérêts contradictoires, la liberté sous toutes ses formes et les bienfaits d'une meilleure organisation. Il a sondé mieux que personne les graves questions qui préoccupent les économistes. Sa distinction entre les *valeurs d'échange* et les *valeurs d'utilité* nous paraît vraie, fondamentale. Ainsi les richesses apparentes et mal distribuées que de superficiels économistes cherchent dans un accroissement quelconque des valeurs vénales, l'inquiètent beaucoup moins que les valeurs d'utilité, c'est-à-dire la situation réelle du pauvre, le bien-être du plus grand nombre. Le mal de la société lui est connu. Nous avons seulement contesté les causes historiques auxquelles il l'attribue, mais notre sympathie lui est acquise dans les vertueuses recherches qu'il s'est proposées, afin d'élargir la science et de soulager l'humanité. Ses injustices et la sévérité même de son langage nous inspirent du respect. Elles nous paraissent comme l'honorable témoignage d'une charité souffrante et d'une âme confiante dans sa foi. Or, rien ne nous semble plus rare et plus admirable qu'une telle confiance. Assurément M. de Coux aurait quelque raison d'être découragé. Depuis le temps où il avoue lui-même que le prêtre est devenu stationnaire, l'incrédulité et la réforme ont fait de notables progrès. La papauté leur a-t-elle opposé cette ardeur de science, ce noble esprit de liberté qui peuvent seuls établir ou relever de grandes causes ? Non, partout elle se retranche dans la protection

des gouvernemens despotiques, honteuses gendarmeries dont elle se défendait, pendant la courte durée de ses beaux jours, comme d'une invasion barbare.

On reproche à la philosophie de n'avoir d'autre sanction pour sa morale que l'échafaud ou le bagne. Les sanctions de cette espèce ne manquent pas dans les états romains, et ce n'est pas là qu'on peut trouver, en compensation, l'admirable économie sociale que M. de Coux fait dépendre de la renaissance de la foi. Aujourd'hui, comme autrefois, la politique de Rome ne peut opposer que de faibles argumens au conseil que Voltaire lui adresse par l'organe d'un empereur chinois : « Avant de gouverner la terre, il faut savoir gouverner sa terre. »

Si quelques hommes doués d'une piété égale à la beauté de leurs talens ont assez d'espoir en l'église, pour demander la suppression des indignes privilèges qui la déshonorent, on leur répond par la même admonition encyclique envoyée aux martyrs de Varsovie avec les ukases du bourreau impérial : « *Soumettez-vous aux puissances.* »

La persévérance de ces derniers serviteurs de Rome est inouïe, et quand leur cœur est contristé par les plus ingrates censures, nous nous faisons presque un reproche d'avoir mêlé des critiques à la profonde estime qui leur est due.

FR. DE CORCELLE.

1. ↑ Chez Gaume frères, rue du Pot de Fer, 5.

À propos de cette édition électronique

Ce livre électronique est issu de la bibliothèque numérique [Wikisource](#)^[1]. Cette bibliothèque numérique multilingue, construite par des bénévoles, a pour but de mettre à la disposition du plus grand nombre tout type de documents publiés (roman, poèmes, revues, lettres, etc.)

Nous le faisons gratuitement, en ne rassemblant que des textes du domaine public ou sous licence libre. En ce qui concerne les livres sous licence libre, vous pouvez les utiliser de manière totalement libre, que ce soit pour une réutilisation non commerciale ou commerciale, en respectant les clauses de la licence [Creative Commons BY-SA 3.0](#)^[2] ou, à votre convenance, celles de la licence [GNU FDL](#)^[3].

Wikisource est constamment à la recherche de nouveaux membres. N'hésitez pas à nous rejoindre. Malgré nos soins, une erreur a pu se glisser lors de la transcription du texte à partir du fac-similé. Vous pouvez nous signaler une erreur à [cette adresse](#)^[4].

Les contributeurs suivants ont permis la réalisation de ce livre :

- Berniepyt
- Pyb
- Hsarrazin
- Bernard54
- Acélan
- Phe
- Phe-bot
- Ernest-Mtl
- Havang(nl)
- ThomasBot

-
1. [↑ http://fr.wikisource.org](http://fr.wikisource.org)
 2. [↑ http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.fr](http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.fr)
 3. [↑ http://www.gnu.org/copyleft/fdl.html](http://www.gnu.org/copyleft/fdl.html)
 4. [↑ http://fr.wikisource.org/wiki/Aide:Signaler_une_erreur](http://fr.wikisource.org/wiki/Aide:Signaler_une_erreur)